



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 MAI 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 16.30 heures et se termine à 17.35 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

**Présences :** Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Arthur Sinner.

**Absence(s) :** Camille Schleck (excusé)

**Remarque :** Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

### 1.1 Communications du collège échevinal

Le collège échevinal informe sur :

- la remise d'une partie des terres ancestrales par l'Etat argentine à la communauté des Kollas ;
- une prochaine réunion publique au sujet de l'affaire Coditel.

### 1.2 Questions écrites des conseillers

La conseillère Suzette Dostert-Wagener a présenté une question écrite relative à la numérotation des maisons dans la rue de Weiler à Roeser.

### 2.1 Prise de connaissance des statuts d'une association communale

Le conseil prend connaissance des statuts de l'association « BS Racing Team ». Le but de l'association est « allgemein Autorennen zu bestreiten und/oder zu organisieren ».

### 2.2 Prise de connaissance des statuts d'une association communale

Le conseil prend connaissance des statuts de l'association « Frënn vum Drëtten Alter Roeserbann Asbl ». Le but de l'association est « ein Zusammenschluss aller interessierten Seniorinnen und Senioren aus dem Roeserbann und Umgebung ».

### 3.1 Convention avec une association

La convention conclue avec l'association « Vélo-Union Esch » relative à l'organisation de la 3<sup>e</sup> étape de la 58<sup>e</sup> édition de la Flèche du Sud qui se déroulera, comme de tradition, dans la commune de Roeser est approuvée.

L'administration communale prend en charge l'organisation matérielle et financière de l'étape locale.

| VOTE  |       |                 |
|-------|-------|-----------------|
| 9 Oui | 1 Non | 0 Abstention(s) |

### 3.2 Convention avec une association

La convention conclue avec l'association « Générations 2000 » par laquelle l'administration communale engage cette association comme partenaire de coopération dans l'organisation et de la gestion des activités de vacances pendant l'été 2007 est approuvée.

| VOTE  |       |                 |
|-------|-------|-----------------|
| 9 Oui | 0 Non | 1 Abstention(s) |

### 3.3 Convention ASFT pour l'année 2007 relative au Club Senior de Berchem

La convention conclue entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées "Eist Heem" (Club Senior) de Berchem pour l'année 2007 est approuvée.

### 3.4 Convention ASFT pour l'année 2007 relative à la Maison Relais de Roeser

La convention conclue entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2007 est approuvée.

### 4. Convention fixant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier à Bivange, au lieu-dit « Oiwe Strachen »

La convention avec la société LOGINTER fixant les conditions et modalités de réalisation du projet d'aménagement particulier à Bivange au lieu-dit « Oiwe Strachen » est approuvée.

### 5. Réaménagement et modernisation du centre sportif de Crauthem - phase 3 : avant-projet



L'avant-projet des travaux de la phase 3 du réaménagement et de la modernisation du centre sportif de Crauthem concernant le réaménagement de l'entrée de l'école et la mise en conformité du hall sportif est approuvé.

| Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller |                |
|----------------------------------------------------------|----------------|
| Sous-total hors TVA                                      | 2.230.737,50 € |
| Honoraires d'architecte et d'ingénieur                   | 368.070,04 €   |
| Total général hors TVA                                   | 2.598.807,54 € |
| TVA sur travaux                                          | 334.609,13 €   |
| TVA sur honoraires                                       | 55.210,54 €    |
| Total général TTC                                        | 2.988.617,17 € |

### 6. Eglise de Livange - travaux de réhabilitation : projet définitif

Le projet de travaux d'assainissement de l'église de Livange concernant les murs enterrés, en particulier dans la zone du chœur où des dégradations sont visibles de l'intérieur, est approuvé. Ces travaux sont complétés par la remise en état du système de cloches.

| Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller |             |
|----------------------------------------------------------|-------------|
| Sous-total hors TVA                                      | 20.029,73 € |
| Honoraires d'architecte et d'ingénieur                   | 1.750,00 €  |
| Total général hors TVA                                   | 21.779,73 € |
| TVA sur travaux                                          | 2.612,57 €  |
| TVA sur honoraires                                       | 262,50 €    |
| Total général TTC                                        | 22.042,23 € |

### 7. Organisation scolaire 2006/2007

Les contrats de louage de service à durée déterminée pour chargés de cours dans l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire pour la période du 2<sup>e</sup> trimestre 2006/2007 sont approuvés.

### 8. Fixation spécifique du prix immobilier d'emprises

Le prix des emprises à effectuer le long d'une voie publique est fixé à 500,00 € par are.

### 9. Actes notariés

Plusieurs actes notariés relatifs à des emprises effectuées dans un but d'utilité publique sont approuvés.

### 10. Octroi d'un titre honorifique à un fonctionnaire communal

Le conseil confère le titre honorifique de ses anciennes fonctions de receveur communal à M. Arsène Feidt en application de l'article 54 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

| VOTE  |       |                 |
|-------|-------|-----------------|
| 9 Oui | 0 Non | 1 Abstention(s) |

### 11.1 Règlement portant fixation du loyer des logements pour personnes âgées : abrogation

Le règlement du 29 mai 1996 portant fixation du loyer des logements pour personnes âgées comme suite est abrogé comme suite à l'entrée en vigueur des dispositions du règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

### 11.2 Règlement d'utilisation du site de loisirs Herchesfeld : modification

La rubrique « Montage et démontage » est complétée par la disposition suivante :

« Les engins lourds motorisés n'ont pas d'accès aux aires de verdure, sauf si celles-ci sont protégées de manière adéquate. Ainsi pour la construction sur les pelouses de stands, de tentes, de comptoirs et autres, seul le transport du matériel y est autorisé moyennant l'aide de brouettes, charrettes à main ou moto-brouettes d'un poids maximum autorisé de 50 kg et munis de pneus spéciaux. L'utilisation d'un revêtement de protection est obligatoire en cas de manœuvre avec des engins motorisés lourds sur les aires de verdure, notamment la piste aménagée. »

### 12. Questions orales des conseillers

Suzette Dostert-Wagener :

- Il faudrait étendre l'enlèvement des vieux papiers sur deux jours. [Réponse : Le collège analysera cette proposition pour l'année suivante].

Renée Quintus-Schanen :

- Il faudrait autoriser le public à utiliser le chemin d'accès au parking du site Herchesfeld lors de manifestation.

### 13. Personnel enseignant

En séance secrète la démission présentée par M. Luc Gilbertz, instituteur à l'enseignement primaire de la commune de Roeser depuis l'année scolaire 2001/2002 est acceptée.

### 14. Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur deux demandes en naturalisation et sur une déclaration d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.